



Date limite d'envoi des exemplaires : jeudi 16 janvier 2020, le cachet de la poste faisant foi

AUTEUR.E			
NOM		PRÉNOM	
TÉLÉPHONE		COURRIEL	

- ✓ L'œuvre soumise doit avoir été écrite par un auteur résidant en Montérégie **et** membre en règle de l'Association des auteurs de la Montérégie au moment du dépôt.
- ✓ La réédition d'un titre paru antérieurement n'est pas admissible. Seule l'édition originale de l'œuvre sera acceptée.
- ✓ Pour chaque catégorie, le prix sera accordé **seulement** si l'AAM reçoit un minimum de sept (7) différents titres à soumettre au jury.

PRIX REMIS EN 2020 (CATÉGORIES)

- A-** Prix **Arlette-Cousture** (Fiction adulte : roman, nouvelle, récit, conte). Sont éligibles les titres parus entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 (prix annuel).
- B-** Prix **Bernadette-Renaud** (Fiction jeunesse) Sont éligibles les titres parus entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019 (prix bisannuel).
- C-** Prix **Rina-Lasnier** (Poésie) Sont éligibles les livres parus entre le 1^{er} janvier 2016* et le 31 décembre 2019. (*prix bisannuel ayant été reporté en 2018 faute d'un nombre suffisant d'œuvres soumises.)

BOURSE REMISE À CHACUN DES RÉCIPIENDAIRES : 1000 \$

ŒUVRE SOUMISE					
TITRE					
MAISON D'ÉDITION					
ANNÉE DE PARUTION		CATÉGORIE	A	B	C
SIGNATURE			DATE		

Nombre d'exemplaires du livre à joindre à l'envoi :

4

Par service de courrier (Postes Canada uniquement) :

Association des auteurs de la Montérégie, C.P. 67035, Succ. Lemoyne, Saint-Lambert, QC, J4R 2T8

Ou en personne : 340, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, QC, J4H 1E8

Si vous choisissez de venir porter vos livres au bureau, veuillez d'abord téléphoner au 450 321-9558 pour confirmer votre passage auprès de notre coordonnatrice, Martine Richard.